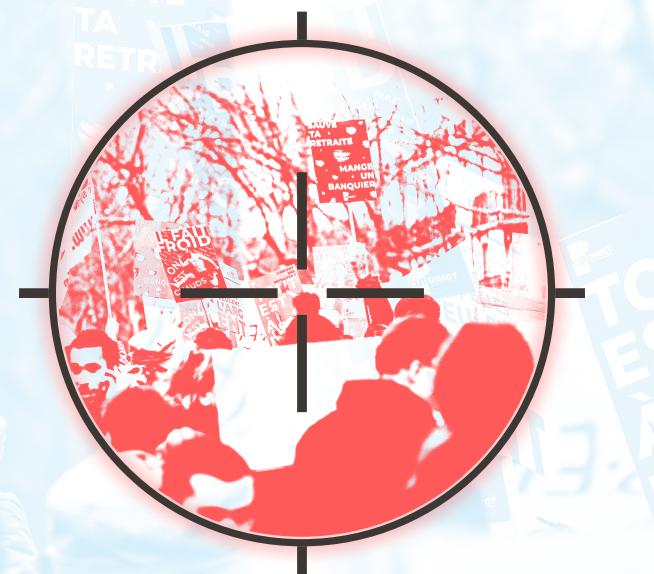
Ingés, cadres, techs:

NOS RETRAITES DANS LE VISEUR DU GOUVERNEMENT



Un nouveau deal émerge entre le Medef et le gouvernement. Leur objectif: abaisser à 63 ans l'âge de départ en retraite en contrepartie d'un nouvel allongement de la durée de cotisation exigée.







ALLONGER LA DURÉE DES COTISATIONS, ENCORE?

Imaginons une carrière parfaite : vous êtes diplômé·e bac+5 à 23 ans, vous trouvez immédiatement un emploi stable en CDI, et ne connaissez aucune période de chômage même en fin de carrière (mais, tout le monde le sait, cela n'existe pas) : vous devriez travailler jusqu'à 23 + 43 ans = 66 ans ! Mais d'ores et déjà, pour percevoir une pension sans décote ni proratisation, nombre d'entre nous devons travailler jusqu'à 67 ans.

Et si vous êtes diplômé·es d'un bac+2, les années de précarité de début de carrière plus celles de fin de carrière ne vous permettront pas de liquider avant 66 ans sauf à subir une décote et une proratisation qui amputeront définitivement votre pension. En somme, il faudrait choisir entre le montant de sa pension et l'âge de départ en retraite!

OU ... VALIDER LES ANNÉES D'ÉTUDES!

Les employeurs ne s'y trompent pas : ils ont à gagner au change en demandant toujours plus de qualifications aux jeunes diplômé·es et en ne souhaitant pas les former eux-même, car ça ne leur coûte rien! Travail, temps, argent: tout repose sur les étudiant·es et leur famille. Sauf à la sortie d'une poignée de grandes écoles (Polytechnique, Normale sup,..), nos années d'étude ne comptent pas pour la retraite.

Est-ce que cela veut dire que le développement économique de la France, dans le respect des enjeux environnementaux, sa ré-industrialisation, sa souveraineté en matière d'intelligence artificielle (...) ne requièrent pas toujours plus de qualifications ? Y-a-t-il en France trop de médecins, trop d'infirmier·e·s, trop d'enseignant·es ?

ET RECONNAÎTRE L'USURE PROFESSIONNELLE

Alors ne demandons pas à notre jeunesse de choisir entre sa qualification et l'âge de départ en retraite : prenons en compte les années d'étude ! Et cette demande est d'autant plus légitime que la pénibilité des métiers d'ingés, cadres et professions intermédiaires n'est pas reconnue. Pourtant, le stress, les effets cardio-vasculaires de la charge mentale décuplée avec le déploiement du numérique, le burnout (...) ne sont pas des affections réversibles qui disparaîtraient avec la cessation de l'activité professionnelle. Elles sont le signe d'une usure professionnelle et impactent notre espérance de vie, dont celle en bonne santé, une fois la retraite liquidée.



POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS QUALIFICATIONS ET LA PRISE EN COMPTE DES ANNÉES D'ÉTUDE

- Pour un niveau licence, la validation de 3 années d'étude, plus une 4° en cas de redoublement;
- Pour un master 2, deux années supplémentaires validées, plus une 3° en cas de redoublement : au total, la possibilité de valider 7 années, selon le principe en cours pour l'attribution des bourses ;
- L'acquittement d'une cotisation forfaitaire annuelle d'une centaine d'euros pour concrétiser l'acquisition de leurs droits, le reste du financement étant à répartir

entre les employeurs privés et publics qui exploiteront leurs qualifications.

Ingés, cadres, techs: nous représentons plus de la moitié du salariat: rien ne peut se faire sans nous et contre notre mobilisation! En informant nos collègues, en contactant la CGT pour être aidées dans l'organisation d'initiatives collectives, en entamant des négociations pour le rachat de nos années d'études par l'employeur: nous pouvons faire bouger les lignes.













